



Objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé

Commission de l'Information et de la Responsabilisation en matière de Santé de la Femme et de l'Enfant

Rapport du Secrétariat

1. Le présent rapport résume les progrès accomplis à ce jour par la Commission de l'Information et de la Responsabilisation en matière de Santé de la Femme et de l'Enfant.
2. L'OMS a créé la Commission à la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'accélérer les progrès de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant. La Commission est présidée par M. Jakaya Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et par M. Stephen Harper, Premier Ministre du Canada, le Directeur général de l'OMS et le Secrétaire général de l'UIT en étant les Vice-Présidents. La Commission, qui proposera un cadre pour le compte rendu, la surveillance et la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, compte 30 commissaires.
3. La première réunion de la Commission s'est tenue le 26 janvier 2011 au Siège de l'OMS. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la première réunion comportaient des exposés et des discussions portant sur l'avancement des travaux des deux groupes de travail, à savoir le groupe de travail sur les résultats et le groupe de travail sur les ressources. Les commissaires ont examiné des analyses de situation préparées par les groupes de travail, ainsi que les recommandations en vue de l'élaboration du cadre de responsabilisation proposé par les groupes de travail.
4. Les commissaires ont convenu que le cadre devait être ancré au niveau des pays et qu'il devrait être pratique et opérationnel pour tous les pays, s'appuyant sur les outils et structures existants. Le cadre couvrira les objectifs du Millénaire pour le développement suivants : objectif 1, cible 1.C (Réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim), objectif 4 (Réduire la mortalité des enfants), objectif 5 (Améliorer la santé maternelle) et objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies). Les commissaires ont approuvé les trois aspects de la responsabilisation, à savoir le suivi, l'examen et les mesures correctrices (l'action). Les discussions se sont concentrées sur l'intégration de facteurs transversaux tels que l'équité, le renforcement des capacités et l'usage novateur de l'information et des technologies de la communication. Les commissaires ont proposé l'inscription des droits de l'homme comme un principe fondamental de la Commission.

5. Depuis la première réunion, les Présidents des deux groupes de travail, le Dr Richard Horton, (Président du groupe de travail sur les résultats) et le Dr Anne Mills (Président du groupe de travail sur les ressources) ont tenu des réunions et des téléconférences avec les membres de leur groupe concernant l'élaboration du cadre. Sur la base des recommandations des commissaires à leur première réunion, les deux groupes de travail ont proposé des indicateurs à inscrire dans le cadre de responsabilité. Le rapport final de la Commission tiendra compte des rapports des groupes de travail et se fondera également sur d'autres sources d'information.

6. Les commissaires ont estimé qu'il était essentiel de consulter diverses parties prenantes, des organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les gouvernements pour mobiliser un soutien en faveur du cadre de responsabilité. Afin de faciliter la participation des divers partenaires aux travaux de la Commission, une stratégie globale de communication élargie a été mise au point, prévoyant notamment d'accroître la visibilité de la Commission lors d'événements importants. Des séances d'information ont été organisées en mars 2011 à l'intention des missions de Genève et en avril 2011 à l'intention des missions de New York.

7. Le rapport de la Commission sera mis au point sous sa forme définitive en mai 2011, peu après la seconde et dernière réunion de la Commission. Il est prévu que le rapport se présente sous forme d'un document de haut niveau court, d'une vingtaine de pages, adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

8. La seconde et dernière réunion de la Commission doit se tenir les 1^{er} et 2 mai 2011 à Dar es-Salaam en République-Unie de Tanzanie.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

9. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note de ce rapport.

= = =